

Dans un nouveau rapport, le Conseil supérieur de la **Justice** critique sévèrement la gestion des grandes affaires de fraude et de criminalité financière à Bruxelles.

L'organe indépendant dresse une longue énumération de "dysfonctionnements". Le Conseil supérieur s'est notamment penché sur **deux affaires de fraude impliquant d'importantes sommes** (deux fois plus de 40 millions d'euros), mais qui ont dû attendre entre **10 et 15 ans avant d'être jugées**. Les délais d'attente ont été tels que ces affaires ont finalement été classées **sans suite** en raison de la prescription des faits.

Le rapport vient d'être transmis au ministre de la **Justice** Koen Geens (CD&V). Il fait état d'une importante diminution des ressources de la section financière des parquets et d'un manque cruel de juges d'instruction et d'enquêteurs spécialisés. Il dénonce **l'absence de programmes informatiques permettant de contrôler la durée des procédures**.

Même pour une "plus petite" affaire de fraude à la TVA de 746.000 euros, il a fallu attendre huit ans et deux mois pour que se tienne un premier jugement. Le Conseil supérieur qualifie la situation actuelle de la cour d'appel de Bruxelles de "plus que difficile". **Dans les affaires francophones, en particulier**, l'arriéré est énorme. Et le départ de 11 magistrats est en outre